

Encourager les dons transfrontaliers

Document de politique



W I N G S
ELEVATING PHILANTHROPY



Financé par
l'Union européenne

Sommaire

1. Introduction	1
2. Restrictions de croissance	2
3. Types de restrictions	2
4. Moteurs des restrictions	4
5. Rétablir la confiance et promouvoir le partenariat	5
5.1 Étude de cas — Nigeria	6
5.2 Étude de cas — Turquie	7
5.3 Étude de cas — Royaume-Uni	8
6. Leçons tirées de la levée des restrictions transfrontalières	8
7. Recommandations	10
7.1 Les gouvernements révisant un cadre législatif national pour réglementer la philanthropie locale	12
7.2 Les gouvernements fournissant des ressources internationales aux partenaires de la coopération au développement	12
7.3 La philanthropie apportant des ressources au-delà des frontières internationales	13
7.4 La philanthropie locale, la société civile et les acteurs du secteur privé en partenariat avec les gouvernements	14
8. Sources	15

1. Introduction

Recevoir et déployer des fonds permet à la société civile de fonctionner et de mener des activités qui contribuent à un monde plus juste, inclusif et durable. Ainsi, une philanthropie indépendante et pleinement en capacité de se déployer est essentielle pour soutenir le rôle de la société civile dans l'écosystème social et démocratique de tout pays. Les dons philanthropiques sans entrave sont donc essentiels pour relever les défis critiques auxquels notre planète est confrontée, tels que le changement climatique, la démocratie et le redressement des pandémies. Comme l'a expliqué l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon dans «[Talking Philanthropy 2021](#)», la philanthropie peut contribuer à combler l'écart dans nos efforts pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). La capacité de la philanthropie à fournir des flux de ressources supplémentaires et complémentaires pour réaliser les ODD pourrait véritablement être clé pour pleinement réaliser les approches de l'Agenda 2030 pour «reconstruire en mieux» et «ne laisser personne derrière».

Selon l'[actuel Secrétaire général de l'ONU](#), António Guterres, le système mondial de financement du développement doit être réformé afin de mieux servir les personnes vulnérables plutôt que les personnes au pouvoir. La mise en place d'un développement ascendant, piloté localement, reposera sur l'établissement d'un écosystème de financement local capable de financer des investissements sociaux guidés par la communauté.

En revanche, les dons transfrontaliers qui soutiennent la société civile locale et la création d'écosystèmes philanthropiques sont de plus en plus restreints. Ces contraintes constituent des obstacles importants à la philanthropie dans le monde entier. Les subventions des fondations internationales aux fondations communautaires locales et aux organisations philanthropiques nationales sont bloquées par les banques centrales nationales. Les bénéficiaires nationaux sont submergés par les exigences administratives requises pour accéder aux financements étrangers. De plus, les fondations locales sont parfois incapables d'exister légalement, d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir l'autorisation de recevoir des fonds de sources extérieures au pays. Ainsi, les communautés de la diaspora trouvent souvent difficile de renvoyer des fonds pour les écoles, les hôpitaux et autres projets vitaux dans leur pays d'origine. Tous ces éléments sont des signes d'un environnement peu favorable.

WINGS estime que les gouvernements devraient encourager plutôt que décourager les dons transfrontaliers. Les flux financiers philanthropiques entre pays devraient bénéficier du même niveau de considération et de soutien que les flux internationaux d'investissements directs étrangers des sociétés et investisseurs multinationaux. L'établissement d'une compréhension et d'une confiance avec les gouvernements par l'établissement de relations est la meilleure approche pour des partenariats positifs avec les acteurs philanthropiques. Cette stratégie peut aider à résoudre le problème de la surréglementation des dons transfrontaliers. WINGS espère contribuer à ce processus de changement.

Ce document de politique est principalement destiné aux organisations philanthropiques nationales et internationales qui font face à des obstacles aux dons transfrontaliers. Les membres de WINGS devraient utiliser ce document de politique et l'initiative de renforcement des capacités qui l'accompagne pour réfléchir stratégiquement à la manière de réagir à une situation défavorable. WINGS formule également des recommandations politiques à l'intention des gouvernements et des institutions financières sur la manière d'encourager la réforme des réglementations qui découragent ou interdisent actuellement la collaboration transfrontalière entre les entités philanthropiques du monde entier.

WINGS est prêt à fournir une assistance technique à tout gouvernement qui souhaite créer un écosystème local catalytique pour libérer le potentiel de la philanthropie locale et créer une communauté de gouvernements avec des exemples de meilleures pratiques pour promouvoir un environnement favorable.

2. Restrictions de croissance

Le financement philanthropique transfrontalier peut parfois apparaître comme un sujet financièrement technique. Il s'agit néanmoins d'un droit de l'homme fondamental tel qu'il a été énoncé à l'Article 20 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) et à l'Article 22 du [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#). Selon les [experts de l'ONU](#), le droit à la liberté d'association comprend la capacité de rechercher, de recevoir et d'utiliser des ressources (humaines, matérielles et financières) provenant de sources nationales, étrangères et internationales. L'espace civique [est défini](#) par la plateforme de la société civile mondiale CIVICUS comme les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. En ce sens, en tant que partie essentielle de cette liberté d'association, tous les individus et organisations devraient pouvoir exercer le droit de mobiliser et d'accepter des ressources financières et humaines. Ainsi, le don transfrontalier est un droit humain.

Le [Global Philanthropy Environment Index](#) (l'indice mondial de l'environnement de la philanthropie, 2022) indique que les flux philanthropiques transfrontaliers ont diminué. Et, ce, malgré le fait que certains pays soient devenus plus prospères, les résidents disposant probablement de plus de revenus disponibles pour faire des dons aux organismes de bienfaisance à l'étranger. Alors que la philanthropie privée (fondations, entreprises et particuliers) a augmenté à l'échelle mondiale de 2018 à 2020, environ un tiers des 91 pays et économies étudiés ont connu un environnement restrictif pour les flux philanthropiques transfrontaliers. Malgré la reconnaissance récente de l'importance de la philanthropie mondiale pendant la pandémie de Covid-19, des dizaines de pays ont adopté des réglementations pour limiter les dons transfrontaliers.

Les réglementations anti-blanchiment d'argent et les préoccupations en matière de sécurité ont créé [un effet «boule de neige» de restrictions légales](#) sur les transactions transfrontalières/internationales. Ces restrictions limitent l'accès des organisations locales aux fonds et subventions internationaux, ainsi qu'aux dons de la diaspora. En tant que phénomène mondial touchant de nombreux pays, cette situation a eu un impact particulier sur les activités de défense de la société civile et des droits de l'homme dans le monde entier. Elle a entravé la réalisation des droits d'expression, de réunion et d'association.

3. Types de restrictions

WINGS et le Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL) ont élaboré un [outil de vérification](#) pour aider les organisations philanthropiques à déterminer où concentrer leurs efforts pour améliorer l'environnement juridique. Les gouvernements d'[Égypte](#), d'[Inde](#), du [Népal](#), du [Sri Lanka](#), du [Pakistan](#) et de [Tunisie](#), par exemple, exigent une approbation officielle préalable (du fournisseur ou de l'organisation bénéficiaire) pour recevoir un financement international. Le [Venezuela](#), par exemple, a adopté une loi interdisant ou limitant la réception de fonds étrangers par les organisations à but non lucratif qui défendent les droits politiques. Pour recevoir ou faire des dons au [Brésil](#), vous devez d'abord obtenir l'autorisation du gouvernement.

D'autres gouvernements, motivés par des préoccupations liées à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment l'argent, restreignent le montant des financements étrangers autorisés, restreignent les activités entreprises avec des fonds internationaux et imposent des exigences onéreuses de déclaration des activités ou des décaissements par le biais de lois sur la sécurité trop larges. Le [Zimbabwe](#) et le [Nicaragua](#) ont rendu difficile l'accès des organisations à but non lucratif aux financements étrangers, les obligeant à les réduire ou à y renoncer entièrement. Le Népal contrôle strictement la manière dont les fonds étrangers sont utilisés. Avant d'accepter un financement étranger, les organisations à but non lucratif népalaises doivent obtenir l'[approbation du gouvernement](#). Si l'approbation est accordée, l'organisation doit conclure un contrat général avec le gouvernement avant d'utiliser tout fonds gouvernemental. Les organisations à but non lucratif sont tenues de consacrer 60 % de leur financement à des projets d'infrastructure ou à la fourniture de biens et de services. Toutefois, cela limite l'accès au financement extérieur et international pour les groupes travaillant sur les questions de droits de l'homme ou de démocratie.

Des barrières bureaucratiques excessives ont été érigées pour rendre le financement transfrontalier plus difficile. L'[Inde](#) a été placée sur la «[liste de surveillance](#)» de CIVICUS en partie à cause du [dédale de restrictions légales et réglementaires](#) imposées par de nombreuses agences ayant une autorité réglementaire sur les organismes à but non lucratif. Il en résulte des exigences de conformité massives. En avril 2022, la [Cour suprême de l'Inde a statué](#) que les organisations à but non lucratif n'ont pas le droit de recevoir des fonds étrangers, confirmant des restrictions onéreuses sur les sous-subsidies, les dépenses administratives et les opérations bancaires. Cela a entraîné des raids et des arrestations dans de nombreuses organisations à but non lucratif.

Les gouvernements d'Amérique latine considèrent de plus en plus les organisations philanthropiques comme des adversaires. Des règles complexes pour donner et recevoir des fonds reflètent [une hostilité accrue dans la région](#), généralement liée aux flux transfrontaliers dans des pays comme le [Brésil](#), le [Chili](#), le [Pérou](#) et le [Venezuela](#). De multiples étapes sont nécessaires dans ces pays pour accéder aux subventions internationales, avec des coûts procéduraux et bureaucratiques élevés et une liste limitée de buts philanthropiques reconnus. Par exemple, pour recevoir un financement international, le [Mexique](#) impose des exigences de diligence ou de rapport excessivement bureaucratiques et onéreuses.

Bien que la situation de la philanthropie au [Canada](#), aux [États-Unis](#) et en [Europe de l'Ouest](#), reste généralement favorable, des gouvernements comme la France, l'Allemagne et la Belgique ont parfois rendu plus difficile la réception ou l'envoi de fonds à l'étranger. Au niveau national et de l'UE, les [lourdes exigences de déclaration](#), en particulier en [Europe du Sud](#), visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, créent des obstacles à la philanthropie transfrontalière. Au sein de l'UE, il n'existe pas de [politique favorable](#) aux dons transfrontaliers et aux exonérations fiscales. L'avenir de l'[environnement politique et culturel est incertain](#). En effet, le populisme de droite à travers l'Europe joue un rôle potentiellement plus important dans la promulgation de lois restrictives sur le financement.

Si l'on regarde plus largement dans le voisinage européen, les fondations en [Turquie](#) doivent informer les autorités lorsqu'elles reçoivent ou utilisent des fonds étrangers. Elles doivent demander une autorisation distincte et individuelle pour chaque activité de collecte de fonds, y compris les appels en ligne, lorsqu'elles collectent des fonds nationaux. La loi turque impose des [sanctions disproportionnées](#), notamment des amendes et des peines d'emprisonnement, en cas de violation de la loi, comme le [doublement des amendes administratives pour les campagnes illégales de collecte de fonds hors ligne](#). En [République kirghize](#), un projet de loi sur les représentants étrangers créerait des exigences lourdes pour toutes les organisations non commerciales (NCO), y compris les organisations étrangères à but non lucratif, s'il est promulgué. La loi proposée exige que les organisations qui reçoivent des fonds étrangers s'enregistrent en tant que «représentants étrangers», et celles qui ne le font pas s'exposent à des sanctions pénales.

Le financement transfrontalier des organisations à but non lucratif, en particulier les organisations de défense des droits de l'homme et de surveillance, peut faire l'objet d'une rhétorique gouvernementale hostile dans un certain nombre de pays. Pour stigmatiser les organisations à but non lucratif financées par l'étranger, la [Russie](#) a promulgué une législation sur les «agents étrangers» ou sur les atteintes à la réputation de la «troisième force». Toutes les fondations ou associations qui dépassent un certain seuil doivent s'identifier comme «organisations financées par des fonds étrangers» sur leurs sites Web, leurs publications et leurs documents de presse. En Croatie, en Hongrie et en Slovaquie, des [campagnes de dénigrement](#) ont visé la société civile qui critique le gouvernement ainsi que ceux qui la financent.

4. Moteurs des restrictions

Il existe plusieurs types d'arguments utilisés par les gouvernements pour justifier des restrictions sur la philanthropie transfrontalière. La souveraineté et la sécurité figurent naturellement en tête de liste. Cependant, la méfiance et la surréglementation sont également influencées par un manque de compréhension, de règles et de responsabilité mutuelle.

Les gouvernements [se méfient de plus en plus des financements étrangers](#) en raison de l'application de la souveraineté nationale contre les acteurs extérieurs qui cherchent à influencer les affaires d'un pays spécifique. Il existe par ailleurs une méfiance envers les organisations de la société civile, y compris les fondations locales. Cela pourrait expliquer certaines des tactiques des gouvernements qui voient des menaces politiques dans le travail de la société civile. Dans une telle situation, la philanthropie peut prendre des décisions établies sur ce qui est le mieux pour leur relation avec le gouvernement plutôt que sur ce qui est le mieux pour le développement. Dans la [région arabe](#), les acteurs philanthropiques visibles et connus trouvent plus sûr de financer et d'investir dans des espaces tolérés par le gouvernement. Investir dans des zones que le régime juge «menaçantes» ou indésirables peut présenter des risques politiques.

La pression internationale visant à réduire les flux financiers illicites peut entraîner des exigences réglementaires onéreuses qui limitent l'accès financier en raison de la législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme (CFT). Ces lois sont fréquemment promulguées afin de se conformer à la recommandation 8 du Groupe d'action financière (GAFI), qui identifiait auparavant le secteur de la société civile comme étant enclin au blanchiment d'argent. Ces dernières années, le GAFI a reconnu que la recommandation 8 avait des «conséquences involontaires» sous la forme de restrictions sur la société civile, ou qu'elle avait été utilisée pour justifier des restrictions excessives afin de miner l'indépendance de la société civile, y compris les fondations et autres entités philanthropiques. Le GAFI a révisé la recommandation 8 afin d'encourager les gouvernements à mener des [évaluations de risques](#) justes et impartiales sur le potentiel de blanchiment d'argent par le biais d'organisations de la société civile, et à «identifier, évaluer et comprendre» tout risque de sécurité.

En raison des préoccupations sous-jacentes concernant la lutte contre le blanchiment d'argent, le secteur bancaire peut finir par appliquer ses propres exigences excessives en l'absence de réglementations financières gouvernementales claires. Lorsque les gouvernements n'établissent pas de réglementation pour recevoir ou effectuer des transferts transfrontaliers, les banques sont libres de décider quelles organisations peuvent recevoir des fonds et lesquelles sont «[à risque](#)» et ne peuvent

pas recevoir de financement. Les banques sont devenues des gardiens du financement international, retardant les transferts de fonds destinés à des œuvres de bienfaisance, gelant les comptes, et même mettant fin aux services bancaires des organisations de la société civile.

Les fausses idées sont souvent à l'origine de ces problèmes. Les autorités ne comprennent pas pourquoi il est important d'encourager les dons transfrontaliers, et ne reconnaissent pas l'impact potentiel de la philanthropie locale sur les objectifs de développement nationaux. En raison d'un manque de données sur l'impact du secteur, [la capacité de la philanthropie à s'engager, à collaborer ou à cofinancer les questions clés décrites dans l'Agenda 2030 avec d'autres acteurs travaillant dans les pays en développement et émergents a été limitée](#). Les idées fausses et les hypothèses sur les motivations peuvent se développer en l'absence de données sur [la valeur des dons philanthropiques par rapport aux ODD](#) ou de transparence suffisante sur l'impact des dons.

Le manque de responsabilité des organismes sans but lucratif envers les gouvernements, y compris la philanthropie locale, peut créer une perception de richesse externe favorisant injustement certaines causes ou contribuant aux critiques gouvernementales qui y voient une ingérence géopolitique. Par conséquent, «la transparence est la meilleure politique de sécurité», comme le soutiennent certaines organisations à but non lucratif dans les pays où l'espace civique est limité.

Pourquoi la transparence et la responsabilité sont-elles si importantes ? Lorsque les organisations philanthropiques sont respectées et appréciées, [elles sont plus efficaces](#). Elles peuvent déployer leurs activités et leurs services sans craindre de publicité négative, d'attention des médias ou d'examen injustifié du gouvernement.

5. Rétablir la confiance et promouvoir le partenariat

Les solutions qui améliorent la communication et la confiance entre l'État et la société civile créent un environnement propice pour que la philanthropie joue un rôle de catalyseur en canalisant les ressources vers les acteurs du développement local. Au [Kenya](#), par exemple, des organisations philanthropiques et d'autres organisations d'investissement social telles que la venture philanthropie, les investisseurs sociaux, les investisseurs d'impact et autres ont contribué à l'effort coordonné pour atteindre les ODD. La plateforme de partenariat des ODD a servi de véhicule pour développer une relation de confiance avec les gouvernements. Au Kenya, un dialogue visant à former [une alliance locale réussie de fondations](#) a été co-créé avec le gouvernement et divers partenaires locaux. La [plateforme de philanthropie pour les ODD](#) qui en a résulté a été impliquée dans les processus gouvernementaux de définition des plans de développement au niveau des comtés et de canalisation des financements. Ces processus ont permis de soutenir la réalisation des priorités de développement du Kenya.

En Amérique latine, la Coalition mondiale des organisations sans but lucratif (OSBL) sur le GAFI a renforcé sa collaboration avec l'organisme régional de lutte contre le blanchiment d'argent. Elle a [recueilli et présenté des informations sur les mesures d'atténuation internes utilisées par les organisations à but non lucratif](#). Ces mesures comprennent les bonnes pratiques de gestion financière, les codes de conduite externes et les normes de gouvernance et de diligence raisonnable des donateurs. Documenter et rendre publiques les mesures de transparence et de responsabilité mises en œuvre par les organisations de la société civile, y compris les entités philanthropiques, peut contribuer à favoriser un dialogue constructif.

Les études de cas ci-dessous montrent comment les défis posés par les restrictions sur les flux philanthropiques transfrontaliers ont été relevés avec succès :

- Spaces for Change, une organisation de la société civile au [Nigeria](#), a contribué à plusieurs années de dialogue constructif et d'engagement avec les autorités nationales. Ces engagements ont abouti à l'assouplissement des réglementations relatives à la société civile au nom de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- En [Turquie](#), la société civile a collaboré avec la communauté internationale au sein du GAFI et de l'ONU pour s'assurer que le gouvernement était conscient que sa politique philanthropique restrictive était examinée de près.
- Au [Royaume-Uni](#), une nouvelle réglementation lourde, inspirée par des préoccupations relatives aux risques de blanchiment d'argent, a mis en danger les bénéficiaires de subventions internationales en les obligeant à révéler leur identité. Les fondations ont contesté la loi avec succès, en formant une coalition de défense et en éduquant ses membres avant de déposer une contestation juridique d'une nouvelle loi.

■ 5.1 Étude de cas — Nigeria

Au Nigeria, les organisations de la société civile ne sont plus tenues de déposer des rapports fastidieux en vertu de la loi 2022 sur le blanchiment d'argent (prévention et interdiction) et de la loi 2022 sur le terrorisme (prévention et interdiction) du pays. En réponse à un récent amendement, les ONG nigérianes ont été retirées de la catégorie des institutions non financières désignées (DNFI) et ne sont plus considérées comme des entités déclarantes ou obligées.

Cette victoire est le fruit d'un engagement soutenu auprès du gouvernement et a été soutenue par un plaidoyer fondé sur des preuves. Le groupe d'action sur l'espace civique libre au Nigeria, composé de [47 organisations de la société civile](#), est hébergé par [Spaces for Change](#). De nombreux mémoires de politique, bulletins d'information, déclarations de presse et publications sont produits par Spaces for Change. Le rapport de recherche 2019 de la coalition, intitulé [Unpacking the Official Construction of Risks and Vulnerabilities for the Third Sector in Nigeria](#), a contribué à convaincre les responsables gouvernementaux. Cette étude a trouvé que les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme de la société civile étaient exagérés.

Pendant la visite du GAFI dans le pays, les organisations de la société civile ont également interagi avec des [évaluateurs externes et internationaux](#). Elles ont utilisé la pression régionale en rencontrant une délégation du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'organe régional du GAFI. En 2019, le groupe s'est rendu en Autriche pour partager ses observations sur l'impact de ces restrictions inspirées du GAFI avec le Forum consultatif annuel du secteur privé (PSCF) du GAFI. La société civile [a participé à une session sur les directives d'évaluation des risques](#), persuadant l'organisation internationale d'utiliser le levier international pour effectuer des changements.

■ 5.2 Étude de cas — Turquie

En Turquie, la société civile a collaboré avec des organisations internationales telles que Philea, le European Center for Not-For-Profit Law Stichting (ECNL) et les Nations Unies pour influencer un changement dans la mise en œuvre par le gouvernement d'une «loi sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive». Cette loi était censée entrer en vigueur en décembre 2020. Elle a imposé plusieurs restrictions à la liberté d'association, notamment des restrictions supplémentaires sur la collecte de fonds, le licenciement et la suspension des activités des organisations de la société civile.

La société civile turque a fortement réagi contre cette loi en publiant des déclarations conjointes et par le biais d'engagements avec des responsables gouvernementaux. Une coalition mondiale de la société civile a publié des déclarations et des soumissions communes, ce qui a contribué à amplifier la voix nationale.

Dans une [lettre adressée au secrétariat du GAFI](#), la société civile a exprimé sa voix collective. La lettre et d'autres efforts de plaidoyer nationaux et internationaux ont porté leurs fruits lors de la réunion plénière du GAFI en 2021. La Turquie a été placée sur la «[liste grise](#)», ce qui signifie que le GAFI a renforcé sa surveillance de la situation en raison de «[déficiences stratégiques](#)» dans les politiques de la Turquie. Le GAFI n'a pas identifié de préoccupations concernant les réglementations de la Turquie sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou le financement de la prolifération. Cependant, il [a averti les autorités](#) que «le GAFI continue de surveiller la supervision du secteur des OBNL par la Turquie» et a appelé à «des mesures pour s'assurer que la supervision ne perturbe pas ou ne décourage pas les activités légitimes des OBNL, telles que la collecte de fonds».

Dans un [rapport détaillé](#), la Fondation du troisième secteur de Turquie (TUSEV), avec le soutien de l'ECNL, a détaillé comment la loi turque s'écarterait de la recommandation 8 du GAFI. TUSEV définit son rôle comme étant de favoriser le dialogue sur la protection de la société civile «tout en développant des solutions mutuellement bénéfiques pour toutes les parties prenantes par le biais d'une participation et d'une collaboration significatives». Les critiques extérieures, telles qu'une [déclaration de l'ONU](#), ont été cristallisées dans leur rapport. Selon l'ONU, la loi régit sévèrement la société civile et «envoie un message aux organisations à but non lucratif et aux défenseurs des droits de l'homme qu'ils sont en danger s'ils poursuivent leurs activités».

Après avoir reçu les expressions d'inquiétude de la société civile, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a augmenté la pression sur le gouvernement pour qu'il cesse d'appliquer la loi. Le Commissaire avait précédemment publié un [rapport sur la Turquie](#), exhortant le gouvernement à atténuer les effets négatifs des décrets d'urgence affectant les ONG. Dans une autre lettre publique, le Commissaire s'est plaint que «le gouvernement semble engagé dans la direction exactement opposée en élargissant le catalogue des outils qu'il peut utiliser pour cibler davantage les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que leurs activités légitimes et légales».

La pression internationale n'a pas réussi à ouvrir le cadre d'opération de la société civile. Cependant, il a fait savoir aux autorités turques que leurs efforts pour perturber le flux de ressources vers la société civile sont surveillés de près. Néanmoins, en octobre 2022, le gouvernement a adopté une nouvelle législation. Au nom de la lutte contre les «fake news», la législation cherche à [censurer le contenu en ligne](#) et à réduire au silence les voix dissidentes, en ligne et hors ligne. Cependant, lorsque les critiques politiques nationales sont criminalisées, les voix internationales qui s'expriment restent l'un des rares canaux permettant à la société de dire la vérité au pouvoir.

■ 5.3 Étude de cas — Royaume-Uni

La Norme commune de déclaration (NCD) est une norme internationale de transparence fiscale convenue par les 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Son objectif est de réduire l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises. Pourtant, en janvier 2016, [sans consultation préalable](#), les autorités fiscales britanniques ont entrepris d'appliquer ces règlements de l'OCDE au secteur philanthropique.

De [nombreuses organisations caritatives et fondations de bienfaisance étaient soumises à l'obligation onéreuse de communiquer les données relatives à la résidence fiscale \(citoyenneté\)](#) de tous les bénéficiaires de subventions et donateurs. Ces données devaient ensuite être communiquées à des pays tiers, ce qui risquait de fermer l'espace à la société civile. La menace était que certains pays participants pourraient adopter des lois pour identifier et arrêter ce financement étranger parce que davantage d'informations sur les donateurs étrangers seraient exposées. Cette surveillance disproportionnée menaçait l'octroi de subventions aux militants des droits de l'homme, malgré les évaluations officielles selon lesquelles le risque que les organisations caritatives soient utilisées pour l'évasion fiscale est faible.

L'Association des fondations caritatives du Royaume-Uni (ACF) [a formé une coalition d'organisations](#) pour sensibiliser à la question et influencer les principaux acteurs gouvernementaux et politiques. L'ACF a créé du matériel éducatif pour ses membres afin de les aider à comprendre les nouvelles exigences. Elle a ainsi engagé un cabinet d'avocats réputé pour déposer une objection juridique stratégique à la loi. L'ACF a réussi à réduire la lourdeur de la bureaucratie du règlement après une année d'engagement avec les autorités fiscales gouvernementales. Leurs efforts de plaidoyer ont permis de réduire le nombre de fondations et d'organismes de bienfaisance soumis aux exigences de déclaration. Le dialogue avec le gouvernement a abouti à l'adoption de mesures de sauvegarde raisonnables pour protéger l'identité des personnes vulnérables dans d'autres pays qui reçoivent des subventions directes.

6. Leçons tirées de la levée des restrictions transfrontalières

WINGS a uni ses forces à celles de ses membres pour relever les défis posés par les restrictions excessives de la philanthropie transfrontalière. Nous avons soutenu un projet de [recherche sur les cadres juridiques](#) en Amérique latine et dans les Caraïbes pour les organisations à but non lucratif, et organisé des [séances de formation](#) spécifiques sur les règles du GAFI en Amérique latine et dans le monde. Ainsi, nous avons représenté la philanthropie dans la consultation de la société civile du GAFI par l'intermédiaire de la [coalition des organisations à but non lucratif](#), en collaboration avec Philea. Nous avons également sensibilisé le groupe de travail WINGS à la question de l'environnement favorable au développement de la philanthropie.

Certaines des expériences des membres de WINGS impliqués dans de puissantes initiatives de plaidoyer illustrent clairement les leçons à tirer lorsqu'on est confronté au rétrécissement de l'espace civil et à la capacité limitée des fondations à fournir des ressources à la société civile. Elles font écho aux suggestions formulées lors des discussions au sein du groupe de travail WINGS sur l'environnement favorable et de son groupe de travail sur les restrictions transfrontalières.

Il est essentiel de **relier les discussions politiques mondiales à l'environnement national favorable**. Cela peut servir à créer un environnement favorable pour relever les défis critiques de l'espace civique, tels que les restrictions réglementaires sur la philanthropie transfrontalière. L'ouverture des flux financiers philanthropiques mondiaux peut être une question transversale ayant pour fonctionnalité d'autres

causes vitales, notamment la promotion de la démocratie, la lutte contre le changement climatique et un rétablissement de la pandémie qui «ne laisse personne de côté». Lors des réunions mondiales de l'ONU, les fondations et les organisations de la société civile peuvent plaider pour un environnement favorable à la philanthropie et à la libre association. Il peut s'agir de l'Examen périodique universel de l'ONU sur le bilan des pays en matière de droits de l'homme ou de l'examen annuel de l'Objectif 17 du Forum politique de haut niveau de l'ONU, qui encourage les partenariats mondiaux pour renforcer la mise en œuvre du développement durable.

Le Sommet du Groupe des sept (G7) a adopté deux déclarations fortes en [2021](#) et [2022](#) affirmant l'importance de protéger l'espace civique et les sociétés civiles diverses, indépendantes et pluralistes afin de créer un environnement propice aux partenariats inclusifs. Le Groupe des vingt (G20) dispose de forums de dialogue avec les gouvernements et de groupes de travail, comme celui sur le financement des ODD sous la présidence indonésienne du G20 en 2022. Ce groupe de travail a produit un [appel à l'action politique](#) au G20 pour s'assurer que les pays donnent la priorité au «renforcement de l'écosystème philanthropique [...] pour leur permettre de contribuer à la réalisation des ODD».

Les **processus globaux doivent être rattachés aux efforts nationaux pour créer un environnement favorable, et permettre un dialogue continu** avec les responsables gouvernementaux sur les restrictions réglementaires des dons transfrontaliers au niveau national. Les [dialogues d'action](#) nationaux du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (GPEDC) comprennent des dialogues multipartites au niveau national. S'ils sont pris au sérieux par un gouvernement, ces dialogues peuvent **créer un espace significatif pour que la société civile s'engage avec ses homologues officiels** au sein du gouvernement, renforcer les partenariats de la société civile et permettre l'engagement philanthropique dans la planification du développement national. Le thème du Sommet de haut niveau de décembre 2022 était «reconstruire la confiance» grâce à des [approches qui facilitent la création de partenariats](#). Les gouvernements présents au Sommet de 2022 ont pris l'engagement politique, dans leur [document final](#), de surveiller l'environnement favorable à la société civile et d'organiser des dialogues d'action nationaux sur les partenariats de développement efficaces. L'adoption unanime du Document final par le Sommet l'établit comme une **norme internationale informelle** pour un environnement favorable, à citer comme motif de réforme de la politique nationale.

Les mécanismes d'examen peuvent donner l'occasion à la société civile de renforcer ses relations et de soulever auprès des gouvernements les principales actions recommandées pour améliorer l'environnement favorable au secteur non lucratif. Les mécanismes d'examen peuvent inclure ceux établis par l'ONU pour la coordination et le partenariat des ODD, ainsi que ceux au niveau national, tels que les examens nationaux volontaires et les cadres de financement nationaux intégrés.

Parfois, des points d'entrée dans les discussions peuvent être trouvés dans des échanges nationaux plus étroitement ciblés qui abordent les contraintes opérationnelles. Il peut s'agir de discussions sur des sujets spécifiques tels que la lutte contre la corruption, la gouvernance numérique et les droits de l'homme. Chaque contexte est unique à la situation d'un pays, ce qui nécessite une action à la fois stratégique et politique au niveau national pour identifier le meilleur point de départ pour établir la confiance.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) promeut des engagements de réforme positifs tout en s'opposant à l'utilisation du discours anti-blanchiment pour sur-réglementer la société civile. La co-création des plans d'action nationaux du PGO par le gouvernement et le développement de la société civile permet également à cette dernière de discuter des difficultés d'accès aux financements étrangers causés par la lourdeur des exigences opérationnelles et de déclaration des subventions internationales. En février 2022, [46 gouvernements membres du PGO avaient pris 117 engagements](#) en faveur de

l'ouverture de l'espace civique, dont [près d'un tiers](#) concernait la liberté d'association. Selon l'[analyse du PGO](#), la société civile a utilisé le PGO comme un espace pour poursuivre le dialogue politique avec les responsables gouvernementaux dans des pays où le contexte politique plus large peut être difficile.

Comme on l'a vu dans l'étude de cas britannique, la formation d'une coalition multipartite pour une réforme juridique afin d'obtenir une liberté d'association sans restriction peut être essentielle pour progresser. Le leadership politique de haut niveau sur les questions d'espace civique est essentiel, mais l'apprentissage parmi les fonctionnaires de niveau intermédiaire et d'autres alliés intersectoriels est également crucial. La **communauté nationale des affaires** peut fournir des modèles utiles pour montrer à quel point les flux de ressources extérieures peuvent être bénéfiques. D'autres alliés du secteur privé, comme les **banques de développement et les multinationales**, ont l'expérience de la négociation avec les gouvernements pour faire entrer des flux de capitaux libres dans un pays, comme les investissements directs étrangers (IDE), que la plupart des gouvernements apprécient. Des recherches menées par le groupe de réflexion sur les entreprises progressistes [The B Team](#) montrent que «les pays où les droits civiques sont davantage respectés connaissent des taux de croissance économique plus élevés, ainsi que des niveaux de développement humain plus importants». Les syndicats, les législateurs et même les représentants des gouvernements locaux peuvent travailler avec la philanthropie pour faire avancer les réformes qui ouvrent le pays aux dons transfrontaliers et soutiennent les dons philanthropiques des populations de la diaspora.

Enfin, l'expérience montre que la création d'une base de connaissances sous forme d'études, d'analyses juridiques et d'études de cas pour démontrer que les flux transfrontaliers sans restriction sont bénéfiques au développement permet de gagner beaucoup en crédibilité. Un dialogue avec des experts techniques au sein du ministère des Finances ou de la cellule de renseignement financier d'un gouvernement peut commencer sur un ton positif. Utilisez les meilleures pratiques et les exemples de réglementations d'autres pays pour simplifier et réduire les exigences et restrictions légales qui entravent les flux philanthropiques sans restriction. En Europe, par exemple, la [Norvège](#) et l'[Ukraine](#) se sont engagées à assouplir les procédures de formation des associations et à simplifier les exigences en matière de rapports pour les organisations de la société civile recevant des fonds étrangers. Comme indiqué précédemment, la société civile a gagné une réforme juridique au Nigeria en fournissant des analyses et des évaluations objectives démontrant que le risque de blanchiment d'argent dans la société civile était beaucoup plus faible qu'on ne le pensait.

7. Recommandations

Même lorsque des questions politiques complexes ou litigieuses telles que le changement climatique et l'espace civique sont en jeu, il faut parfois des décennies aux gouvernements pour parvenir à un contrat sur des traités multilatéraux. Les gouvernements sont laissés à eux-mêmes pour créer leurs propres cadres juridiques sur l'environnement favorable à la société civile, y compris la philanthropie, en l'absence de réglementation mondiale formelle. Souvent, aucune mesure n'est prise, laissant un vide dans la réglementation qui est appliquée à la discrétion des fonctionnaires. En raison de leur manque de compréhension de la philanthropie, il en résulte des procédures contraignantes.

Ces dernières années, on a assisté à une plus grande inclusion dans l'établissement de normes de travail pour la réglementation du comportement de la société civile. Comme point de départ du dialogue, les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les fondations privées, le secteur des entreprises et d'autres acteurs ont élaboré des normes de «droit souple», qui sont des instruments non contraignants tels que des principes, des codes de conduite ou des déclarations.

Les déclarations du rapporteur spécial des Nations Unies sur les libertés de réunion et d'association, qui a élaboré des [principes généraux sur la protection de l'espace civique et le droit d'accès aux ressources](#), ainsi que des observations plus récentes sur l'[accès aux ressources](#), sont des exemples de normes existantes liées aux dons transfrontaliers. La Recommandation historique du [CAD de l'OCDE sur l'habilitation de la société civile dans la coopération pour le développement et l'aide humanitaire](#) a fait suite à ses orientations initiales sur la [protection et la promotion de l'espace civique](#).

Le contrat du [Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement](#) est la pierre angulaire du GPEDC en termes d'inclusion de multiples parties prenantes. Les pays associés au GPEDC se sont engagés à «promouvoir les partenariats public-philanthropie pour le développement durable ; et à favoriser des environnements politiques favorables au secteur philanthropique, y compris des systèmes juridiques et réglementaires transparents et efficaces» lors de leur [réunion de haut niveau de 2016 à Nairobi](#).

À Genève, en Suisse, les gouvernements se sont mis d'accord sur une [déclaration de résultats du sommet du GPEDC](#) pour 2022 afin «d'accélérer les progrès dans la mise en place d'un environnement favorable à la société civile, y compris en termes juridiques et réglementaires, conformément aux droits convenus au niveau international». Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, qui représente le secteur de la société civile au GPEDC, [a appelé les parties au Sommet de 2022](#) à «retirer les lois et les politiques qui limitent la capacité des OSC à remplir leur rôle d'acteurs du développement, y compris à accéder à l'aide et au financement». Le réseau de la société civile avait précédemment établi des principes dans un [Appel à l'action de Belgrade](#), liant la pleine réalisation des ODD à des lois et des règlements propices pour toute la société civile.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une autre initiative mondiale inclusive et multipartite, a également publié un [rapport mondial](#) sur la [liberté d'association](#), appelant les gouvernements membres à accorder à la société civile, y compris la philanthropie, un accès sans restriction aux allègements fiscaux, aux contrats d'État et aux autres sources de financement, y compris les financements transfrontaliers.

Plusieurs normes adoptées par des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales établissent des normes informelles pour favoriser de solides écosystèmes philanthropiques. Cinq des plus grandes organisations à but non lucratif d'aide et de développement ont annoncé leur [Pledge for Change](#) (engagement pour le changement), convoqué par ADESO et le Centre for Humanitarian Leadership. Pour changer leur façon de travailler, 39 organisations internationales à but non lucratif ont signé la [Charter for Change](#) (charte pour le changement). L'USAID, Norad et 12 autres donateurs bilatéraux se sont mis d'accord sur une [déclaration des donateurs sur le soutien au développement mené localement](#) afin de déplacer et de partager le pouvoir pour une approche du développement plus inclusive, menée localement, co-créée et durable. Les fondations internationales ne disposent pas d'une norme comparable, ce à quoi les dirigeants philanthropiques et WINGS devraient remédier.

WINGS recommande ce qui suit sur la base d'un examen des normes, principes et déclarations internationaux actuels concernant la réglementation des dons transfrontaliers et l'accès aux ressources par la société civile nationale :

■ 7.1 Les gouvernements révisant un cadre législatif national pour réglementer la philanthropie locale

7.1.1 Adopter un [cadre juridique facilitant](#) l'enregistrement et la formation d'associations, de fondations et d'autres entités philanthropiques, ainsi que l'autorisation de l'existence d'associations subventionnaires non enregistrées, contribuera à soutenir et à faciliter l'accès aux fonds pour les acteurs de l'espace civique.

7.1.2 Veiller à ce que les associations enregistrées et non enregistrées puissent rechercher, recevoir et utiliser des fonds et d'autres ressources provenant de particuliers, d'entreprises et de fondations, qu'ils soient nationaux, étrangers ou internationaux, sans autorisation préalable ni obstacles en termes de temps, de dépenses ou de procédures.

7.1.3 Les gouvernements doivent se consulter sur toute mesure affectant le droit de la société civile à rechercher, recevoir et utiliser des fonds, ainsi que lors des examens internationaux sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

7.1.4 Examiner et abroger les lois et réglementations qui imposent une interdiction générale d'accès aux fonds étrangers, de rapports bureaucratiques fastidieux, des obligations de divulgation publique excessives et intrusives, ou des étiquettes négatives telles que «agents étrangers» à ceux qui reçoivent ou utilisent des fonds étrangers.

7.1.5 Réformer les sanctions disproportionnées et inutiles (y compris les condamnations pénales) pour la collecte ou l'utilisation non autorisée de fonds.

7.1.6 Envisager des dispositions fiscales plus équitables pour les fondations et les organisations qui reçoivent des fonds étrangers.

7.1.7 Envisager de demander une assistance technique (auprès du réseau WINGS ou dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec d'autres gouvernements qui se sont établis comme «champions des meilleures pratiques») lorsqu'on envisage de modifier le cadre juridique national pour créer un environnement plus favorable à la philanthropie.

■ 7.2 Les gouvernements fournissant des ressources internationales aux partenaires de la coopération au développement

7.2.1 Aligner la politique étrangère sur les normes de «droit souple», telles que la [recommandation du CAD sur l'habilitation de la société civile](#), en fournissant des directives internes spécifiques aux ambassades pour encourager les politiques nationales des partenaires qui procurent un environnement favorable sans restriction à la philanthropie.

7.2.2 Rechercher le dialogue avec les gouvernements des partenaires de coopération sur les principes et les normes mondialement reconnus sur le droit de la société civile à un accès sans restriction aux ressources, en citant des déclarations et des contrats tels que la [Déclaration du Sommet de Genève 2022](#) du GPEDC, et en amplifiant la voix des acteurs de la société civile, en particulier dans les contextes restrictifs.

7.2.3 Augmenter la coordination gouvernementale en faisant référence à la [Déclaration du Sommet de Genève I Partenariat mondial pour un développement efficace](#). Coopérer à l'évaluation des normes (telles que les récents rapports du Rapporteur spécial sur les droits de réunion pacifique et d'association) liées à l'accès de la société civile aux ressources. Partager l'information et l'apprentissage institutionnel pour renforcer les collaborations entre les bailleurs de fonds publics et privés.

7.2.4 Soutenir le passage de l'octroi de subventions à court terme à un financement à long terme, axé sur le renforcement des institutions et direct sur place, tout en adhérant au [principe du partenariat de Busan](#), à savoir «l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement», en employant des stratégies de financement flexibles pour les environnements hostiles, en co-crédant des priorités de financement et des projets en consultation avec la société civile et les communautés concernées, et en investissant dans des systèmes de soutien de base pour les organisations locales sur le long terme.

7.2.5 Investir dans les organisations soutenant le développement d'écosystèmes philanthropiques locaux et dans les gouvernements en quête d'assistance technique et de soutien pour créer un environnement plus favorable.

■ 7.3 La philanthropie apportant des ressources au-delà des frontières internationales

7.3.1 Nous devons contribuer au développement d'écosystèmes locaux de soutien philanthropique et d'organisations de soutien philanthropique (OSP), notamment en soutenant les organisations intermédiaires qui entretiennent des relations étroites avec les organisations locales à but non lucratif, dans le but d'accroître l'efficacité globale du secteur philanthropique et de générer des ressources et des capacités locales solides.

7.3.2 Les fondations internationales devraient soutenir une société civile locale vitale par le biais de subventions internationales directes, en visant à égaler l'objectif de 25 % fixé par les partenaires de développement internationaux pour le financement direct des acteurs locaux.

7.3.3 Il faut encourager la transparence et la responsabilité continues des partenaires locaux par le biais d'un dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris les responsables gouvernementaux, nationaux et locaux et le secteur privé, afin de renforcer les pratiques de responsabilité dans la société civile et la philanthropie.

7.3.4 Il est important de faire entendre la voix du secteur philanthropique aux niveaux international, régional et national, en particulier dans les pays ayant des restrictions légales sur les fondations et associations locales, pour joindre les efforts collectifs et contribuer à créer un environnement favorable transfrontalier.

■ 7.4 La philanthropie locale, la société civile et les acteurs du secteur privé en partenariat avec les gouvernements

7.4.1 Il faut engager un dialogue de bonne foi avec les gouvernements pour démontrer la contribution des fondations et des associations locales à la réalisation des objectifs de développement nationaux et à la réalisation des ODD.

7.4.2 Il est important de participer à des coalitions pour le plaidoyer et l'interaction avec les gouvernements sur les restrictions transfrontalières en matière d'octroi de subventions, en particulier lorsque des opportunités de dialogue se présentent dans le cadre d'examens nationaux, tels que les [Dialogues d'action nationaux](#) du GPEDC, le [mécanisme d'examen par les pairs de l'OCDE](#), les [plans d'action](#) cocréés du PGO et son [mécanisme de rapport indépendant \(IRM\)](#), et l'[Examen périodique universel de l'ONU](#). Le GAFI dispose également d'un [examen d'évaluation mutuelle](#), qui comprend une visite d'évaluation dans le pays pour rencontrer les parties prenantes des secteurs privé et de la société civile, ainsi que les autorités financières publiques.

7.4.3 Anticiper les nouvelles opportunités et menaces, telles que les inquiétudes des gouvernements concernant les prochains examens du GAFI, qui pourraient entraîner des restrictions sur les dons transfrontaliers justifiées par des préoccupations relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Identifier les exemples de réformes positives dans la région qui peuvent servir de modèle pour de futures réformes juridiques.

7.4.4 La philanthropie devrait chercher à renforcer la viabilité financière des organisations de la société civile en fournissant un soutien direct, flexible et prévisible, tel qu'une assistance financière et non financière de base et/ou basée sur des programmes, visant à aider les processus de développement à long terme, prospectés et contrôlés localement.

7.4.5 La philanthropie et la société civile peuvent adopter des normes internes pour la transparence et la divulgation publique d'informations sur l'octroi de subventions et les finances, en tenant compte de la sécurité et de la confidentialité des partenaires au niveau local, tant de la part des donateurs que des bénéficiaires de subventions.

7.4.6 Au niveau national, les acteurs du secteur privé doivent interpréter leur responsabilité de respecter les droits de l'homme d'une manière qui va au-delà de la simple garantie que leurs propres pratiques commerciales ne nuisent pas aux droits de l'homme. Ils peuvent promouvoir et plaider pour un environnement favorable à la société civile, y compris un accès sans restriction aux ressources et subventions internationales.

8. Sources

Groupe d'action sur l'espace civique libre au Nigeria, «Members of the Action Group», disponible à l'adresse <https://closingspaces.org/members-of-the-action-group/>

Amnesty International, «Tunisia: Looming curbs on civil society must be stopped», mars 2022, disponible à l'adresse <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/03/tunisia-looming-curbs-on-civil-society-must-be-stopped/>

Centre asiatique pour les droits de l'homme, «The State of Shrinking Civic Space in India – 2021», disponible à l'adresse <https://www.iwgia.org/en/documents-and-publications/documents/publications-pdfs/english-publications/611-achr-state-of-shrinking-civil-space-india-report-2022-eng/file.html>

B Team, «The Business Case for Protecting Civic Rights», octobre 2018, disponible à l'adresse <http://bteam.niceandserious.com/assets/reports/The-Business-Case-for-Protecting-Civic-Rights.pdf>

Ban Ki-Moon, ancien Secrétaire général des Nations Unies, Discours-programme à la conférence Talking Philanthropy 2021 Asie-Pacifique, «Supporting a Philanthropic Ecosystem», disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=MggG3633hq4>

Centre d'analyse des politiques européennes (CEPA), «Talking Turkey: Ankara Punishes Online Dissent», novembre 2022, disponible à l'adresse <https://cepa.org/article/talking-turkey-ankara-punishes-online-dissent/>

Centre pour la philanthropie et la société asiatiques (CAPS), Doing Good Index 2020, «Profiling Asia's Social Sectors: The Path Forward», disponible à l'adresse https://caps.org/work/our-research_doing-good-index-2020

Centre pour la philanthropie et l'investissement social à l'école de gouvernement de l'université Adolfo Ibáñez, Institut de philanthropie féminine de l'IUPUI à l'école de philanthropie de la famille Lilly, et WINGS, «Rules and Incentives: Mapping the Legal Framework for Non-profit Organisations and Philanthropy in Latin America and the Caribbean», avril 2022, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resource/rules-and-incentives-mapping-the-legal-framework-for-non-profit-organisations-and-philanthropy-in-latin-america-and-the-caribbean.html>

Charter for Change, disponible à l'adresse <https://charter4change.org/>

CIVICUS, Civic Space Monitor, disponible à l'adresse <https://monitor.civicus.org/whatis-civicspace/>

Communiqué de presse, CIVICUS, Civic Space Monitor, «India added to human rights watchlist as government blocks funding of NGOs and keeps activists behind bars», Mars 2022, disponible à l'adresse <https://monitor.civicus.org/IndiaWatchlist2022/>

Civil Society Media Limited, «HMRC revises Common Reporting Standard guidance on human rights», Janvier 2017, disponible à l'adresse <https://www.civilsociety.co.uk/news/hmrc-revises-common-reporting-standard-guidance-over-human-rights-implications.html>

Civil Society Media Limited, «HMRC clarifies rules for foundations on 'red tape outrage' Common Reporting Standard», novembre 2016, disponible à l'adresse <https://www.civilsociety.co.uk/news/hmrc-clarifies-rules-on-common-reporting-standards-for-charities.html>

Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme Dunja Mijatovic, Rapport par pays suite à sa visite en Turquie du 1er au 5 juillet 2019, février 2020, disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/report-on-the-visit-to-turkey-by-dunja-mijatovic-council-of-europe-com/168099823e>

Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, L'appel à l'action de Belgrade, lancé à Belgrade, Serbie, avril 2019, disponible à l'adresse https://c419de57-e749-4591-9016-5feb763746da.filesusr.com/ugd/9f29ee_66704385293f4a01abee6db59ba9789a.pdf

CSO Partnership for Development Effectiveness, «The Geneva Statement on Building Trust for CSO Enabling Environment», Annonce faite lors du Sommet 2022 sur la coopération efficace au développement en Suisse, Decembre 2022, disponible à l'adresse https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2022/12/EN-Geneva-Statement_10Dec2022.pdf

European Centre for Not-for-Profit Law (ECNL), «UN Special Rapporteurs raise concerns about new counterterrorism law in Turkey», Février 2021, disponible à l'adresse <https://ecnl.org/news/un-special-rapporteurs-raise-concerns-about-new-counterterrorism-law-turkey>

Financial Action Task Force (FATF), «Black and grey' lists», disponible à l'adresse <https://www.fatf-gafi.org/en/countries/black-and-grey-lists.html>

Financial Action Task Force (FATF), «Jurisdictions under Increased Monitoring», Octobre 2022, disponible à l'adresse <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/High-risk-and-other-monitored-jurisdictions/Increased-monitoring-october-2022.html>

Funders Initiative for Civil Society 7 Global Dialogue, «Rethinking civic space in an age of intersectional crises: a briefing for funders», mai 2020, consulté sur <https://global-dialogue.org/wp-content/uploads/2020/05/FICS-Rethinking-Civic-Space-Report-FINAL.pdf>

Global NPO Coalition on FATF, «Big win in Nigeria: NPOs no longer 'obliged entities' under the law», mai 2022, disponible à l'adresse <https://fatfplatform.org/news/nigeria-npos-no-longer-obliged-entities-under-the-law/>

Global NPO Coalition on FATF, «Review of the Turkish Law no. 7262 on the Prevention of Financing of the Proliferation of Weapons of Mass Destruction», février 2015, disponible à l'adresse https://fatfplatform.org/assets/Global-NPO-Coalition-on-FATF_Turkey-letter.pdf

Global NPO Coalition on FATF, «Risk-Based Approach», disponible à l'adresse <https://fatfplatform.org/risk-based-approach/>

Global NPO Coalition on FATF «Turkey: placed on the FATF 'grey list' and warned about disproportionate regulation of the NPO sector», novembre 2021, disponible à l'adresse <https://fatfplatform.org/news/turkey/>

Global NPO Coalition on FATF, «Zimbabwe: submission to FATF on proposed restrictive legislative reform measures», janvier 2022, disponible à l'adresse <https://fatfplatform.org/news/zimbabwe/>

Global Partnership for Effective Development Cooperation, National «Action Dialogues for Effective Development Co-operation», 2021, disponible à l'adresse <https://effectivecooperation.org/system/files/2020-12/Action%20Dialogues%202021%20for%20Effective%20Development%20Co-operation%20ENG.pdf>

Global Partnership on Effective Development Cooperation (GPEDC), «Busan Partnership Agreement for Effective Development Co-operation» disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/development/effectiveness/busanpartnership.htm>

Global Partnership on Effective Development Cooperation (GPEDC), «Outcome Document of the High-Level Meeting in Nairobi», décembre 2016, disponible à l'adresse <https://effectivecooperation.org/system/files/2020-05/Nairobi-Outcome-Document-English.pdf>

Group of 7 (G-7), «2021 Open Societies Statement», juin 2021, disponible à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/media/50364/g7-2021-open-societies-statement-pdf-355kb-2-pages.pdf>

Group of 7 (G-7), «2022 Resilient Democracies Statement», juin 2022, disponible à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/media/57544/2022-06-27-g7-resilient-democracies-statement-data.pdf>

Group of 20 (G-20) Think 20 (T-20) under the Indonesia presidency, Task Force 9 - Global Cooperation for SDG Financing, «Intensifying philanthropic Participation in SDGs through Strengthening the Ecosystem», disponible à l'adresse https://www.t20indonesia.org/wp-content/uploads/2022/08/TF9_Intensifying-philanthropic-participation-in-SDGs-through-strengthening-the-ecosystem-1.pdf

Human Security Collective and European Center for Not-for-Profit Law (ECNL), «At the Intersection of Security and Regulation: Understanding the Drivers of 'De-Risking' and the Impact on Civil Society Organizations», mars 2018, disponible à l'adresse https://www.hscollective.org/assets/Uploads/Reports/8f051ee3cb/Understanding-the-Drivers-of-De-Risking-and-the-Impact-on-Civil-Society-Organizations_1.pdf

Gouvernement indien Ministère de l'Intérieur, «FREQUENTLY ASKED QUESTIONS (FAQs) ON FCRA», Juin 2012, disponible à l'adresse https://www.mha.gov.in/PDF_Other/ForeignD-ForeignD-FCRA_FAQs.pdf

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, l'indice mondial de l'environnement de la philanthropie, 2022, disponible à l'adresse <https://globalindices.iupui.edu/environment-index/index.html>

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, «L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 - Canada & the United States», disponible à l'adresse <https://globalindices.iupui.edu/environment-index/regions/canada-united-states/index.html>

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Egypt, disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/handle/1805/28279>

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, «L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Latin America», disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/27911/2022GPEILatinAmerica.pdf>

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Nepal, disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/28276/2022GPEINepal.pdf>

L'école de philanthropie de la famille Lilly de l'université d'Indiana, L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Pakistan, disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/28280/2022GPEIPakistan.pdf>

Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, «L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Europe du Sud», en anglais, disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/27915/2022GPEISouthernEurope.pdf>

Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Venezuela, disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/28336/2022GPEIVenezuela.pdf>

Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, «L'indice mondial de l'environnement de la philanthropie 2022 – Western Europe», disponible à l'adresse <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/27918/2022GPEIWesternEurope.pdf>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Analysis of the Kyrgyz Republic Draft Law on Foreign Representatives», Janvier 2023, disponible à l'adresse <https://www.icnl.org/post/analysis/analysis-of-the-kyrgyz-republic-draft-law-on-foreign-representatives>

International Centre for Not-for-Profit Law (ICNL) and WINGS, «Assessing the Legal Environment for Civil Society Organizations», Juillet 2019, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resource/assessing-the-legal-environment-for-civil-society-organizations.html>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Civic Freedom Monitor-India», février 2023, disponible à l'adresse <https://www.icnl.org/resources/civic-freedom-monitor/india>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Civic Freedom Monitor – Nicaragua», septembre 2022, disponible à l'adresse <https://www.icnl.org/resources/civic-freedom-monitor/nicaragua>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Civic Freedom Monitor – Russia», août 2022, disponible à l'adresse <https://www.icnl.org/resources/civic-freedom-monitor/russia>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Civic Freedom Monitor – Turkey», octobre 2022, disponible à l'adresse <https://www.icnl.org/resources/civic-freedom-monitor/turkey>

Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif (ICNL), «Mapping on Terrorism Financing Risk in Nonprofit Organizations in Member Countries of the Financial Action Task Force of Latin America: A Nonprofit Organization Sector Regional Report – Excerpt», janvier 2021, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resource/mapping-on-terrorism-financing-risk-in-nonprofit-organizations-in-member-countries-of-the-financial-action-task-force-of-latin-america-a-nonprofit-organization-sector-regional-report-excerpt.html>

Liberties, Rule Of Law Report 2022, «EU Governments Vandalising or Neglecting Their Democracies: Most EU governments are neglecting their democracies», février 2022, disponible à l'adresse https://www.liberties.eu/en/stories/liberties-rule-of-law-report-2022/43972utm_campaign=ruleoflawreport2022&utm_source=twitter&utm_medium=post&utm_content=rollaunch-220114

École d'économie et de sciences politiques de Londres Département du développement international, Ingrid Srinath, Série de documents de travail n° 22-206, «COVID-19, Corporatisation and Closing Space: The Triple Threat to Civil Society in India», Mars 2022, disponible à l'adresse <https://www.lse.ac.uk/international-development/Assets/Documents/PDFs/Working-Papers/WP206.pdf>

Naila Farouky, Development in Practice Vol. 26(5), «The State of Arab Philanthropy and the Case for Change», 2016, disponible à l'adresse https://www.researchgate.net/publication/305310082_The_state_of_Arab_philanthropy_and_the_case_for_change

Open Government Partnership (OGP), «Freedom of Association», recuperado de <https://www.opengovpartnership.org/policy-area/freedom-of-association/>

Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), «Global Report: Democracy Beyond the Ballot Box to open civic space», disponible à l'adresse <https://www.opengovpartnership.org/campaigns/global-report/>

Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), Norway Action Plan 2013-2015 «Simplification and Digital Administration of Arrangements for NGOs», (NO0044), 2013, disponible à l'adresse <https://www.opengovpartnership.org/members/norway/commitments/no0044/>

Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), «Protecting Civic Space: Lessons Learned and Actions to Take», Decembre 2021, disponible à l'adresse <https://www.opengovpartnership.org/stories/protecting-civic-space-lessons-learned-and-actions-to-take/>

Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), Ukraine Amendments to the Law on Community Associations (UA0002), 2012, disponible à l'adresse <https://www.opengovpartnership.org/members/ukraine/commitments/ua0002/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «Development Assistance Committee (DAC) Recommendation on Enabling Civil Society in Development Co-operation and Humanitarian Assistance», OECD/LEGAL/5021, 2021, disponible à l'adresse https://21a29bf8-528b-4043-b9dc-caa23e5a1907.usrfiles.com/ugd/21a29b_28465aa1649c4f35aa726fa18146e7d4.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «Private Philanthropy for Development – Second Edition Data for Action», Decembre 2021, disponible à l'adresse https://www.oecd.org/development/private-philanthropy-for-development-second-edition-cdf37f1e-en.htm_limited_philanthropy's_potential

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «The Protection and Promotion of Civic Space: Strengthening Alignment with International Standards and Guidance with the landmark», Decembre 2022, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/gov/the-protection-and-promotion-of-civic-space-d234e975-en.htm>

Philanthropy Europe Association (Philea), «The Philanthropy Environment in Europe», decembre 2022, disponible à l'adresse <https://philea.eu/wp-content/uploads/2022/12/The-Philanthropy-Environment-in-Europe-December-2022.pdf>

Philanthropy for Social Justice and Peace, «Philanthropy in Brazil Report», mai 2018, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resource/philanthropy-in-brazil-report.html>

Pledge for Change, disponible à l'adresse <https://pledgeforchange2030.org/>

Rapporteur sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, A/HRC/50/23, Mars 2022, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/ahrc5023-access-resources-report-special-rapporteur-rights-freedom>

Spaces for Change, research report, «Unpacking the Official Construction of Risks and Vulnerabilities for the Third Sector in Nigeria», Octobre 2019, disponible à l'adresse <https://closingspaces.org/unpacking-the-official-construction-of-risks-and-vulnerabilities-for-the-third-sector-in-nigeria/>

Spaces for Change, «Nigerian CSOs Meet FATF/GIABA Assessors», novembre 2019, disponible à l'adresse <https://spacesforchange.org/nigerian-csos-meet-fatf-giaba-assessors/>

Spaces for Change, «Pushing for More Effective Implementation of Recommendation 8», mai 2019, disponible à l'adresse <https://spacesforchange.org/pushing-for-more-effective-implementation-of-recommendation-8/>

Gouvernement du Sri Lanka, University Grants Commission, «Obtaining Prior Approval for Receiving Foreign Grants to Sri Lanka from Other Governments / Foreign Development Partners / Foreign Institutions», 2019, disponible à l'adresse https://www.ugc.ac.lk/index.php?option=com_content&view=article&id=2243&Itemid=255&lang=en

Stanford Social Innovation Review, Kim Ogden, Sridhar Prasad & Roger Thompson, «Philanthropy Bets Big on Sustainable Development Goals», septembre 2018, disponible à l'adresse https://ssir.org/articles/entry/philanthropy_bets_big_on_sustainable_development_goals#

Third Sector Foundation of Turkey (TUSEV), «An Analysis of the Application of Financial Action Task Force Recommendations and its Implication on Civil Society in Turkey», février 2021, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resource/an-analysis-of-the-application-of-financial-action-task-force-recommendations-and-its-implication-on-civil-society-in-turkey.html>

Assemblée générale des Nations Unies, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association Maina Kiai, A/HRC/23/39, 2013, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.39.EN.pdf>

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, «Access to resources - Report of the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association, Clément Nyaletsossi Voule, A/HRC/50/23, mars 2022, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/ahrc5023-access-resources-report-special-rapporteur-rights-freedom>

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Article 22, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>

Nations Unies, Haut Commissariat aux droits de l'homme, «General principles on protecting civic space and the right to access resources», Novembre 2014, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/general-principles-protecting-civic-space-and-right-access-resources>

Nations Unies, Bureau du Secrétaire général António Guterres, Discours d'ouverture du segment de haut niveau du Conseil économique et social / segment ministériel du Forum politique de haut niveau, 2022, disponible à l'adresse <https://media.un.org/en/asset/k16/k1647tu3uk>

Nations Unies, Plateforme de partenariat pour les ODD, «Toward the SDGs - Finding new ways to close the gap», disponible à l'adresse <https://sdgpp-kenya.org/>

Nations Unies, Plateforme de partenariat pour les ODD, «SDGPP in Kenya», disponible à l'adresse <https://www.sdgphilanthropy.org/Kenya>

United Nations, SDG Partnership Platform, «Kenya: Harnessing the Power of SDG Partnerships», septembre 2019, disponible à l'adresse <https://www.sdgphilanthropy.org/Harnessing-the-Power-of-SDG-Partnerships>

Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, article 20, disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

United States Agency for International Development (USAID), «Donor Statement on Supporting Locally led Development», Announcement at the 2022 Effective Development Cooperation Summit, Décembre 2022, disponible à l'adresse <https://www.usaid.gov/localization/donor-statement-on-supporting-locally-led-development>

WINGS, «Promoting an enabling environment for philanthropy and civil society: Impact Case Studies», Juin 2019, disponible à l'adresse <https://wings.issuelab.org/resources/35074/35074.pdf>

WINGS, «WINGS and EFC webinar: How can philanthropy engage around FATF?», Novembre 2017, disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=c-DvxASgbmg&t=4s>

WINGS, «WINGS Transparency and Accountability Toolkit», Mars 2015, consulté sur <https://wings.issuelab.org/resource/wings-transparency-and-accountability-toolkit.html>

Mouvement mondial pour la démocratie, étude de cas – Nepal, disponible à l'adresse <https://www.movedemocracy.org/case-studies/nepal>

*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité de WINGS et ne reflète pas
nécessairement les vues de l'Union européenne.*

WINGS est un réseau mondial d'organisations de développement et de soutien de la philanthropie qui s'engage à faire en sorte que la philanthropie atteigne son plein potentiel en tant que catalyseur du progrès social. Notre communauté croissante de leaders d'opinion et d'acteurs du changement comprend plus de 200+ organisations membres dans 58 pays.



W I N G S
ELEVATING PHILANTHROPY



wingsweb.org



[@wings_info](https://twitter.com/wings_info)



[@wingswebinfo](https://www.facebook.com/wingswebinfo)



[@wings-elevatingphilanthropy](https://www.linkedin.com/company/wings-elevatingphilanthropy)